

Loi sur la radio et règlement—

428. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la contribution du Canada aux frais d'administration des différentes conférences internationales sur la radio, le télégraphe et le téléphone, selon le détail des affectations, \$2,645,708.

429. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$405,000.
Service de télégraphe et de téléphone—

430. Administration, exploitation et entretien, \$264,867.

431. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$510,500.
Direction de la météorologie—

432. Administration, exploitation et entretien, y compris la cotisation du Canada à titre de membre de l'Organisation météorologique mondiale, \$12,299,325.

433. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$1,400,000.
Direction de l'aviation civile—

434. Contrôle de l'aviation civile, y compris l'exécution de la Loi sur l'aéronautique et de son règlement d'exécution, \$2,298,239.

435. Aéroports et autres services terrestres—Exploitation et entretien, y compris l'autorisation de verser, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, des subventions ne dépassant pas \$299,000 aux autorités religieuses compétentes de Gander (Terre-Neuve) afin qu'elles déplacent leurs centres d'activité religieuse des limites de l'aéroport pour les réinstaller sur l'emplacement de la ville de Gander, et pour permettre au Conseil du Trésor d'autoriser, cette année ou dans les années à venir nonobstant la Loi sur l'administration financière, ou toute autre loi, que des dispositions soient prises pour l'exploitation d'hôtellerie, de pâtisserie, de restaurant, de mess et de logement du personnel et autres installations semblables aux aéroports, d'autoriser également que les recettes provenant de ces installations soient dépensées et que les déficits qui peuvent se produire relativement à la gestion et à l'exploitation desdites installations soient comblés, \$18,878,041.

436. Contrôle de la circulation aérienne, \$5,559,348.

437. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris les travaux de construction dans les aéroports municipaux et paiements aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction par ces organismes ainsi que les sommes payables en règlement de réclamations pour indemnisation des personnes dont les propriétés subissent un dommage par suite de l'application d'un règlement de zonage en vertu de l'aliéna j) du paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi sur l'aéronautique, y compris l'autorisation de verser, en 1959-1960, un montant ne dépassant pas \$250,000 à la province de Nouvelle-Écosse pour la construction d'une route d'accès au nouvel aéroport international d'Halifax, \$63,000,000.

438. Subventions à des organisations pour le développement de l'aviation civile, selon le détail des affectations, \$599,400.

439. Contributions à des municipalités ou corps publics pour la construction ou l'amélioration d'aéroports sur des terrains acquis par ces organismes, y compris les contributions accordées aux autorités compétentes à l'égard de l'aéroport de Lourdes-du-Blanc-Sablon (P.Q.), \$82,060.

440. Contributions à l'aménagement d'aéroports et à d'autres travaux relatifs aux aéroports, à frais partagés, selon le détail des affectations, \$90,000.

441. Paiements à d'autres gouvernements ou à des organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien d'aéroports et d'installations de navigation aérienne et de voies aériennes, y compris l'autorisation de verser les sommes spécifiées en monnaie des pays intéressés, et autorisation de verser une somme de \$122,500 au *South Pacific Air Transport Council*; montant requis en dollars canadiens, prévu en décembre 1958, \$274,820.

Total, Ministère, \$229,014,152.

B—Généralités—

Commission des transports aériens—

442. Traitements et autres dépenses y compris ceux de la délégation canadienne à l'Organisation de l'aviation civile internationale, \$369,285.

Commission des transports du Canada—

443. Administration, fonctionnement et entretien, \$1,112,773.

444. Montant à créditer à la Caisse des passages à niveau, en plus du montant à créditer à la Caisse dans l'année financière en cours, en vertu de la Loi sur les chemins de fer, pour les fins générales de la Caisse, \$10,000,000.

Commission maritime canadienne—

445. Administration, \$153,488.

446. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations, \$5,553,500.

Conseil des ports nationaux—

447. Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de payer les dépenses applicables à l'année civile 1959 pour l'un ou pour l'ensemble des comptes suivants:

Dépenses de reconstruction et immobilisations—

Halifax	\$ 933,500
Saint-Jean	830,000
Chicoutimi	150,000
Québec	2,770,000
Prescott	325,000
Churchill	25,000
Généralités—Imprévus et divers ...	200,000

\$5,233,500

Moins—Somme à dépenser sur les fonds de remboursement et autres 938,386

Total\$4,295,114

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—

482. Prêts à l'administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de la manière et aux conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil, \$30,000,000.

Service des canaux—

483. Acquisition de terrains en vue de l'aménagement d'un chenal de 27 pieds dans le réseau de navigation de Cornwall, \$180,000.

Services de l'air—

484. Acquisition des terrains nécessaires à la possession de bien-fonds dans le voisinage des principaux aéroports terminus afin d'empêcher l'érection de bâtiments constituant un danger pour la navigation aérienne, et en vue de l'expansion future des principaux aéroports terminus, qui existent déjà ou qui seront aménagés plus tard, y compris des installations auxiliaires pour parer à l'encombrement de la circulation à ces endroits, \$4,000,000.

485. Prêts à la Société canadienne de télécommunications transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des communications transmarines pour rajouts et améliorations aux installations, \$2,500,000.